

# MAIRIE DE LE GALLET - 60 360

Tél. Fax : 03 44 13 01 31

[commune-legallet@wanadoo.fr](mailto:commune-legallet@wanadoo.fr)

legallet.fr 03 44 13 01 31

M. BOUREUX 06 82 26 46 74

Secrétariat ouvert lundi 8h 12h jeudi 8h 12 h

Permanence assurée le mercredi 18h 20 h



## NOTE INFORMATIONS MAI 2024

### A VOS AGENDAS



- \* **Mercredi 08 mai : Cérémonie du 08 mai** Place de la Mairie de Le Gallet 11 heures
- \* **Jeudi 09 mai : 52ème Foire aux Puces CREVECOEUR LE GRAND**
- \* **Samedi 18 mai et 1<sup>er</sup> juin : Atelier « J'aime ma campagne » LE GALLET**  
de 10 heures à 12 heures
- \* **Samedi 25 mai 2024 : Tournoi intercommunal de tennis de table CCOPing**  
à 16 heures 30 à la salle de LE GALLET
- \* **Mercredi 12 juin : Opération dératization** par le prestataire GDS : passage dans chaque foyer
- \* **Samedi 22 juin : Messe à LE GALLET 18h30** 12ème dimanche du Temps Ordinaire
- \* **Dimanche 23 juin : Vide-grenier et marché de producteurs et artisans locaux à LE GALLET** 7heures à 19 heures – Restauration sur place, tombola, pesée de lapin  
Renseignements 07.89.43.57.34

# FERMETURE DU SECRÉTARIAT

En raison de congés annuels,  
**le secrétariat sera fermé du lundi 22 avril  
au jeudi 09 mai inclus**  
(Prochaine ouverture du secrétariat le lundi 12 mai 8 heures)

Merci de votre compréhension.  
En cas d'urgence, veuillez contacter  
M. Le Maire M. Mathieu BOUREUX, au 06.82.26.46.74

DÉPARTEMENT

**OISE**

ARRONDISSEMENT

**BEAUVAIS**

CANTON

**ST JUST EN CHAUSSEE**

Le 11 avril 2024

Le Maire

DE LA COMMUNE *DE LE GALLET*

## Cérémonie commémorative du 08 mai

Mademoiselle, Madame, Monsieur,

La Municipalité invite **les habitants de Le GALLET** à la cérémonie  
**commémorative du 08 mai :**

- Rassemblement place de la Mairie à 11 heures.
- Défilé au Monument aux Morts
- Dépôt de gerbe.

Un vin d'honneur suivra cette cérémonie.

Mathieu BOUREUX



JOIE  
PRÉRIÉ  
SANTÉ

BONHEUR  
BIEN-ÊTRE

BONNE  
HUMEUR

HOI  
HOI  
CONFIANCE  
EN SOI

ÉNERGIE

HEUREUX  
COMPlicitÉ

Relax

RESPIRATION

HA  
HA  
HA

Les Lundis:

15 janvier, 12 février, 18 mars, 15 avril, 27 mai,  
10 juin et 01 juillet 2024

de 14H00 à 15H00  
1 rue des bouviers  
60480 Froissy

Au Centre Social Rural  
de Froissy-Crèvecœur



# STAGES NUMÉRIQUES

25 et 30 avril  
2 et 3 mai  
10H-12H

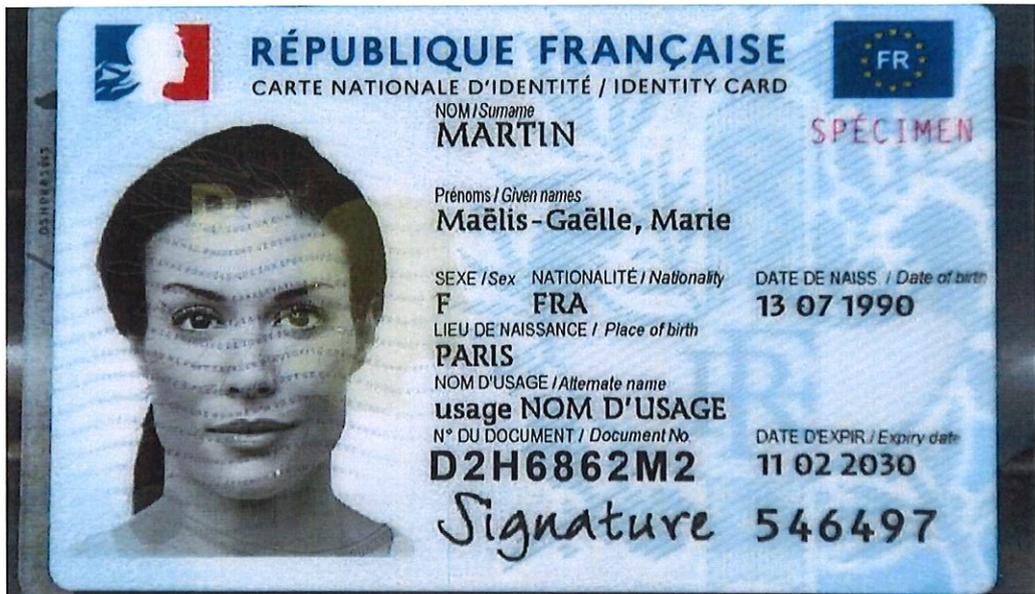
## SMARTPHONES

Au centre social  
1, rue des Bouviers à Froissy  
Ouvert à tous

8 € la séance  
Adhésion annuelle au Centre Social  
obligatoire (10€ par foyer)

Inscription et renseignements  
2 jours avant la séance au plus tard  
au 03 44 80 81 58,  
ou [cst.froissy.crevecoeur@gmail.com](mailto:cst.froissy.crevecoeur@gmail.com)





## Passeport et cartes d'identité

A L'approche des congés d'été et de la préparation aux examens scolaires, qui constituent des périodes de forte demande de titre, nous invitons les usagers à anticiper, dès maintenant, leurs demandes et renouvellements des cartes nationales d'identité et de passeports.

Depuis le 13 mars 2023, la Mairie de Crèvecœur-le-Grand a la possibilité de délivrer les titres d'identité (Carte Nationale d'Identité et Passeport). Les prises de rendez-vous se font uniquement sur le portail de la ville via <https://crevecoeurlegrand.portailcitoyen.eu/>.

Attention, aucun rendez-vous ne sera pris par téléphone ou directement à la Mairie.

### *Pour faire sa pré-demande*

Pour effectuer sa Pré-demande rendez-vous sur le site de **L'ANTS**

### *Les pièces à fournir lors du rendez-vous*

La démarche à suivre pour une demande de Passeport ou une pièce d'identité pour une personne majeure :

1. Remplir une pré-demande en ligne sur le site de l'ANTS via <https://passeport.ants.gouv.fr/> et transmettre une copie lors de votre rendez-vous en mairie.
2. Une photo récente de moins de 6 mois, de face tête nue (sans lunettes) et de format 3,5 x 4,5 cm.
3. Votre Carte Nationale d'Identité en cours de validité ou une copie intégrale de votre acte de naissance (de moins de 3 mois).
4. Un justificatif de domicile de moins d'un an à votre nom (facture, électricité, eau, mobile...). Si vous êtes hébergé chez quelqu'un il est nécessaire de vous munir d'un justificatif de domicile, une attestation sur l'honneur et la pièce d'identité originale de l'hébergeant. (Voir ci-dessous les documents téléchargeables).
5. Si la pièce demandée est un Passeport, il faut se doter d'un timbre fiscal de 86€ (possibilité d'acheter les timbres en lignes via <https://timbres.impots.gouv.fr/>). Si le passeport est à renouveler le timbre est gratuit.
6. Le titre à renouveler.
7. En cas de perte ou de vol, il est important de fournir à la Mairie une déclaration de perte ou de vol.



### **La démarche à suivre pour une demande de Passeport et une pièce d'identité pour une personne mineure :**

1. Remplir une pré-demande en ligne sur le site de l'ANTS via <https://passeport.ants.gouv.fr/> et transmettre une copie lors de votre rendez-vous en mairie.
2. Une photo récente de moins de 6 mois, de face tête nue (sans lunettes) et de format 3,5 x 4,5 cm.
3. La Carte Nationale d'Identité de l'enfant en cours de validité ou une copie intégrale de son acte de naissance (de moins de 3 mois).
4. Un justificatif de la nationalité française, si l'enfant est né à l'étranger ou si les deux parents sont nés à l'étranger.
5. Un justificatif de domicile de moins d'un an.
6. L'attestation parentale autorisant l'établissement d'un passeport et/ou d'une CNI (Voir ci-dessous les documents téléchargeables).
7. Si la pièce demandée est un Passeport, il faut se doter d'un timbre fiscal de 17€ pour les enfants de 0 à 14 ans et de 42€ pour les enfants de 15 à 17 ans (possibilité d'acheter les timbres en lignes via <https://timbres.impots.gouv.fr/>). Si le passeport est à renouveler le timbre est gratuit.
8. Une pièce d'identité du représentant légal.
9. L'ancienne pièce d'identité si renouvellement
10. En cas de perte ou de vol, il est important de fournir à la Mairie une déclaration de perte ou de vol.
11. Pour les enfants dont les parents sont séparés, vous devez fournir les documents officiels et définitifs justifiant de la garde de ces derniers.

### ***Liste des pièces conformes à fournir pour le domicile***

- facture de téléphone (y compris de téléphone mobile)
- facture d'eau, d'électricité ou de gaz
- quittance de loyer (d'un organisme social ou d'une agence immobilière) ou titre de propriété
- avis d'imposition ou certificat de non-imposition, justificatif de taxe d'habitation
- attestation ou facture d'assurance du logement
- relevé de la CAF mentionnant les aides liées au logement



## LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES EN QUELQUES MOTS

Les élections européennes de 2024 en France se tiennent le 9 juin 2024 afin d'élire les 81 eurodéputés représentant la France au Parlement européen (suffrage universel direct à un tour, pour un mandat de cinq ans) . Sauf décision préfectorale permettant de retarder la fermeture du bureau, le scrutin aura lieu de 8

heures à 18 heures.

En France, l'ensemble du territoire est réuni en une circonscription unique. La répartition des 81 sièges réservés aux représentants français au Parlement européen s'établit à l'issue du scrutin. Chaque parti ayant rassemblé plus de 5% des suffrages se voit attribuer un nombre de sièges proportionnel à leur classement électoral.

\* **Vous voulez vérifier votre situation électorale :** Vous pouvez savoir si vous êtes bien inscrit sur les listes électorales de votre commune grâce au téléservice « interroger sa situation électorale »

Rendez-vous sur le site [service-public.fr](https://service-public.fr) et indiquez la commune dans laquelle vous pensez être inscrit, votre nom, tous vos prénom(s), votre sexe et votre date de naissance. Si le téléservice vous identifie, cela signifie que vous êtes bien inscrit dans la commune renseignée.

\* **Vous n'êtes pas inscrit :** Pour voter, il faut être âgé d'au moins 18 ans la veille du jour du scrutin, et être inscrit sur les listes électorales.

Sachez que les jeunes de 18 ans sont inscrits d'office. Les cartes d'électeurs des nouveaux électeurs (à savoir les jeunes de 18 ans inscrits d'office et les personnes qui se sont inscrits dans la dernière année recevront leur carte d'électeur courant mai)

Vous voulez vous inscrire. Attention la date limite **est fixée au 1<sup>er</sup> mai 2024** pour les inscriptions en ligne grâce au [téléservice service-public.fr](https://service-public.fr)

**À l'appui de votre demande d'inscription, vous aurez à transmettre plusieurs documents :**

- un justificatif de **vos** identité (par exemple votre carte nationale d'identité)
- un justificatif de **vos** lien avec la commune de vote (par exemple votre facture d'électricité comme justificatif de domicile).

### \* **Comment faire une procuration ?**

Vous ne pouvez pas vous rendre aux urnes le 09 juin, vous comptez faire une procuration.

Voici les possibilités :

**1) Par formulaire :** Le mandant peut, au choix, se rendre au commissariat, à la gendarmerie, au tribunal ou au consulat pour récupérer un formulaire Cerfa (n° 12668\*03), soit le récupérer en ligne sur le site [service-public.fr](https://service-public.fr) (n° 14952\*03). En remplissant le formulaire, le mandant devra obligatoirement renseigner son numéro national d'électeur ainsi que celui de son mandataire. Ce numéro est inscrit sur la carte d'électeur, ou disponible sur le tél-service « Interroger sa situation électorale ».

#### **ATTENTION Message de la Gendarmerie :**

\* Si vous voulez établir une procuration, vous devez vous manifester **dès maintenant** auprès des services de Gendarmeries.

\* Si vous ne pouvez pas vous déplacer pour raison de santé ou par manque de moyen de locomotion, vous devez faire parvenir **au plus vite** vos coordonnées afin qu'une patrouille puisse se rendre à votre domicile pour établir votre procuration.

Gendarmerie Rue de Breteuil 60360 CREVECOEUR LE GRAND Ouvert le lundi de 14 heures à 18 heures

03 44 13 80 17

**2) autre possibilité : demande de procuration 100 % dématérialisée selon la procédure ci-dessous**

**mais attention Attention, cette procédure n'est pas ouverte à tous les électeurs.** Elle n'est possible que sous réserve de deux conditions : premièrement, l'électeur doit posséder une **carte d'identité au nouveau format (CNIe)** ; et deuxièmement, il doit avoir préalablement **fait attester son identité via le dispositif France identité permettant de disposer d'une identité numérique certifiée**. Vous devez la faire vérifier par une autorité compétente

1. Authentifiez-vous sur le site <https://www.maprocuracion.gouv.fr> ; à cette étape, vous pouvez utiliser n'importe quelle identité proposée par FranceConnect ;
2. Remplissez le formulaire de demande en ligne ; à l'étape 4, sélectionnez comme validité « pour les élections européennes du 9 juin 2024 »
3. Une fois votre demande validée, choisissez l'option 1 « en ligne » pour la vérification d'identité ;
4. Renseignez le lieu où vous vous trouvez ;
5. Authentifiez-vous à France Identité. Attention, vous n'avez que 20 minutes pour vérifier votre identité avec France Identité. Passé ce délai, **vous devrez impérativement faire vérifier votre identité par une autorité habilitée** (policier, gendarme, agent consulaire) pour valider votre procuration ;
6. Votre procuration est validée et transmise à votre commune de vote.

